

## Assurances monde entier (dont France)

### 1 Assurance santé

Avec la CFE, vous pouvez choisir d'adhérer à **1, 2 ou 3 assurances** en fonction de vos besoins (tarifications trimestrielles)<sup>1</sup>.

ÂGES	MONDEXPAT SANTÉ		FRANCEXPAT SANTÉ	
	Solo	Famille	Solo	Famille
Moins de 30 ans*	93 €* <sup>*</sup>	276 €* <sup>*</sup>	60 €	183 €
30 - 34 ans	216 €	444 €	135 €	285 €
35 - 39 ans	234 €	540 €	159 €	336 €
40 - 44 ans	303 €	624 €	195 €	411 €
45 - 49 ans	336 €	723 €	243 €	504 €
50 - 54 ans	405 €	789 €	294 €	585 €
55 - 59 ans	471 €	912 €	339 €	645 €
Supérieur ou égal à 60 ans	612 €	1 092 €	399 €	717 €

\* Tarifs correspondants au contrat JeunExpat Santé

OPTION INDEMNITÉS JOURNALIÈRES, CAPITAL DÉCÈS, INVALIDITÉ (PAR TRIMESTRE)			
RESSOURCES ANNUELLES	Égales ou supérieures à 43 992 €	Entre 29 328 € et 43 991 €	Inférieures à 29 327 €
	69 €	48 €	36 €

RetraitExpat Santé	Tarifs trimestriels
Solo	363 €
Famille	660 €

VVT / PVT	Tarifs trimestriels
Maladie - maternité	93 €

<sup>1</sup> Si vos ressources sont inférieures à 21 996 €, vous pouvez éventuellement bénéficier de la catégorie aidée pour l'assurance de base maladie-maternité. Ce dispositif ne concerne que les adhésions individuelles des français expatriés hors de France et d'Europe. La demande doit être formulée auprès du consulat de rattachement. Montant de la cotisation trimestrielle « catégorie aidée » : **201 €**. En savoir plus : <https://www.cfe.fr/categorie-aidee>

### 2 Accidents du travail - maladies professionnelles

	Taux	Base annuelle minimale de cotisations : 19 745 €	Base annuelle maximale de cotisations : 157 960 €
MONTANTS TRIMESTRIELS	1,15 %	57 €	453 €

#### Pour les étudiants stagiaires

Accidents du travail (stages conventionnés uniquement) par trimestre ..... 57 €

### 3 Vieillesse (retraite) - Veuvage

RESSOURCES ANNUELLES	Égales ou supérieures à 43 992 €	Entre 21 996 € et 43 991 €	Inférieures à 21 996 €	Assurés âgés de moins de 22 ans
Catégorie	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
Base de calcul de la cotisation	43 992 €	32 994 €	21 996 €	10 998 €
Montant trimestriel <sup>1</sup>	1 953 €	1 464 €	975 €	489 €

<sup>1</sup> Montant identique pour la personne qui adhère en tant qu'ancien assuré d'un régime obligatoire français.

## COTISATION RETRAITE POUR PERSONNE SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET CHARGÉE DE FAMILLE (enfant de moins de 20 ans)

**Assurance retraite** (vieillesse) par trimestre ..... 1 014 €  
17,75 % sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2023 (11,27 €)

Possibilité aussi d'adhérer à l'assurance volontaire vieillesse en tant qu'ancien assuré obligatoire d'un régime français de Sécurité sociale (montant de la cotisation identique à celui de la cotisation vieillesse du salarié).